

République française

COMMUNE DE MALARCE SUR LA THINES ARDECHE

Séance du mardi 28 novembre 2023

Date de la convocation: 22/11/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean BYKENS à 18 h 00

Membres en exercice :
8

Présents : 6

Votants: 8

Secrétaire de séance:
Ronna CHALVET

Présents : Jean BYKENS, Valentin BESNIER, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, Daniel GINIER

Représentés: Delphine FEUILLADE BRIERE, Emmanuel VERILHAC

Excusés:

Absents:

Objet: Avenant à la convention de prévoyance MNT - DE_2023_69

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune avait souscrit à une convention de Participation Prévoyance « Maintien de salaire » auprès de la MNT par l'intermédiaire du Centre de Gestion de l'Ardèche. Cette convention a pour but l'indemnisation des agents en cas d'arrêts maladie de longue durée.

Suite à l'augmentation du taux qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024 (celui-ci passera de 1.28% à 1.36%), il convient de signer un avenant à la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Autorise Madame le Maire a signé l'avenant concernant l'augmentation du taux ainsi que tous les documents nécessaires.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Delphine FEUILLADE BRIERE



RF PRIVAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/11/2023 007-210701470-20231128-DE_2023_69-DE